



Municipalité de
Saint-Maxime-du-Mont-Louis

**POLITIQUE
D'AIDE FINANCIÈRE**

TOILETTE À FAIBLE DÉBIT

ANNÉE 2014

POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE

TOILETTE À FAIBLE DÉBIT

Le but de la présente politique d'aide financière est de favoriser le remplacement de toilettes standard par des toilettes à faible débit en accordant une remise en argent payable aux propriétaires qui procèdent au remplacement d'une toilette standard (plus de 6 litres d'eau par chasse) par une toilette à faible débit (6 litres et moins).

❖ Les conditions d'admissibilité :

Seuls les travaux de remplacement d'une toilette standard par une toilette à faible débit dans un bâtiment admissible donnent droit à une remise en argent. Ces travaux peuvent être exécutés par le propriétaire, un plombier ou toute autre personne habilitée à le faire. L'achat et le remplacement doivent avoir été exécutés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014.

Le bâtiment dans lequel les travaux de remplacement sont exécutés doit respecter les conditions suivantes :

- Être situé sur le territoire de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- Être alimenté en eau potable par un réseau d'aqueduc municipal
- Être un bâtiment unifamilial, multifamilial d'au plus 4 logements, servant principalement à des fins résidentielles et construit avant le 1^{er} janvier 2012.

Les travaux doivent être entièrement complétés pour que le propriétaire soit admissible à la remise en argent.

Un maximum de 2 toilettes par bâtiment unifamilial ou 1 par logement (édifice multifamilial d'un maximum de 4 logements) peut faire l'objet d'une ou de plusieurs demandes.

La demande d'aide financière doit être remplie et signée par le propriétaire du bâtiment (ou son représentant) où sont effectués les travaux. La demande doit être complétée sur le formulaire en annexe à la présente

Une photographie d'un format minimal de 4" X 6" de l'ancienne toilette doit être prise avant qu'elle ne soit retirée. Cette photographie doit être signée et datée au verso par le propriétaire ou par son représentant autorisé.

Une photographie d'un format minimal de 4" X 6" de la nouvelle toilette à faible débit, doit être prise une fois l'installation complétée. Cette photographie doit être datée et signée au verso par le propriétaire ou par son représentant autorisé.

Le formulaire de demande d'aide financière doit être transmis à la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis au plus tard le 31 décembre à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis

Programme d'aide financière pour toilettes à faible débit
1, 1^{ère} Avenue Ouest, Mont-Louis, Qc G0E 1T0

Un représentant de la Municipalité pourra se présenter au domicile du requérant afin de vérifier sur place la conformité des informations transmises.

❖ **Durée du projet**

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 et selon les crédits disponibles.

La date limite pour déposer une demande est fixée au 31 décembre 2014

❖ **Aide financière maximale**

L'aide financière est de 50 \$ pour le remplacement d'une toilette standard par une toilette à faible débit d'eau d'un maximum de 6 litres.

L'aide financière est de 75 \$ pour le remplacement d'une toilette standard par une toilette de type haute efficacité d'au plus 4,8 litres (homologuée HET/high Efficiency toilet) ou par une toilette de type double chasse d'eau, soit un débit d'eau d'un maximum 6 litres par chasse d'eau, et, un débit d'eau d'au plus 3 litres par chasse d'eau.

Aucun remboursement ne sera émis pour l'installation d'une nouvelle toilette.

Tous les modèles de toilette à faible débit sont éligibles au programme. Toutefois, nous recommandons d'acheter une toilette dont le test MaP (Maximum Performance) est supérieur à 500. Ce chiffre signifie qu'une toilette peut chasser au moins 500 g de déchets en une seule chasse.

❖ **Preuve de l'achat de la toilette à faible débit**

Le formulaire de demande d'aide financière doit être accompagné d'une copie de la facture du détaillant et doit indiquer :

- Le nom du propriétaire et les coordonnées du bâtiment
- Le nom et les coordonnées du détaillant
- La date de l'achat
- Le nom du distributeur (marque de la toilette) ainsi que le nom et le numéro du modèle de la toilette.

La municipalité se réserve le droit de prolonger le programme ou d'y mettre fin selon les fonds disponibles.

Adopté lors de la séance ordinaire du 7 avril 2014 selon la résolution numéro 2014-04-.....

COMMENT FAIRE SA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

- Étape 1** Prendre connaissance de l'ensemble des termes et conditions de cette politique d'aide financière afin de respecter les conditions d'admissibilité.
- Étape 2** Sélectionner et acheter entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014 un modèle de toilette à faible débit admissible (tant que la politique d'aide financière et en vigueur).
- Étape 3** Prendre une photo d'un format minimal de 4" X 6" de l'ancienne toilette avant qu'elle ne soit retirée. Signer et dater cette photo au verso.
- Étape 4** Installer ou faire installer la ou les nouvelles toilettes dans un bâtiment résidentiel unifamilial ou multifamilial d'au plus 4 logements (1 toilette par logement), desservi par le réseau public d'eau potable (aqueduc) – maximum de 4 toilettes par bâtiment admissible.
- Étape 5** Prendre une photo d'un format minimal de 4" X 6" de la ou des nouvelles toilettes installées une fois l'installation complétée. Signer et dater cette photo au verso.
- Étape 6** Soumettre le formulaire de demande d'aide financière dûment complété au plus tard le 31 décembre 2014 et joindre une facture d'acquisition* de la ou des toilettes, ainsi qu'une photo de la ou des toilettes à remplacer et de la ou des nouvelles toilettes installées. En voyer le tout à :
- Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
Programme d'aide financière pour toilettes à faible débit
1, 1^{ère} Avenue Ouest, Mont-Louis, Qc G0E 1T0
- Étape 7** Permettre qu'un représentant de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis vérifie sur place la conformité des informations transmises.

* La facture d'acquisition doit comprendre le nom et les coordonnées du propriétaire, du détaillant, la date d'acquisition, le nom du distributeur (marque de la toilette) ainsi que le nom et le numéro du modèle de la toilette. Si la preuve d'achat ne contient pas la totalité des renseignements exigés, la demande pourra être refusée.



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Écrire en caractères d'imprimerie, s.v.p.



Nom et prénom du propriétaire

Adresse du bâtiment où la toilette est installée (sur le territoire de la Municipalité)

Adresse du propriétaire
(si différente de celle où la toilette est installée)

Téléphone (résidence)

Toilette # 1 – Nom du fabricant (marque de la toilette)
Nom et numéro de modèle :

Type : HET Double-chasse 6 L

Toilette # 2 – Nom du fabricant (marque de la toilette)
Nom et numéro de modèle :

Type : HET Double-chasse 6 L

Toilette # 3 – Nom du fabricant (marque de la toilette)
Nom et numéro de modèle :

Type : HET Double-chasse 6 L

Toilette # 4 – Nom du fabricant (marque de la toilette)
Nom et numéro de modèle :

Type : HET Double-chasse 6 L

ADRESSEZ VOTRE DEMANDE À :

Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
Programme d'aide financière pour toilettes à
faible débit
1, 1^{ère} Avenue Ouest, Mont-Louis, Qc G0E 1T0

Signature du propriétaire : _____

Date :/...../.....